



ÉMILE FAIRON

Emile Fairon

*Allocution prononcée le 28 mai 1945,
à la séance plénière de la Commission de Toponymie
et de Dialectologie.*

C'est le 7 février 1944 que je vis pour la dernière fois Émile Fairon, à une séance de la Commission Royale d'Histoire, et il m'avait fait une pénible impression. Depuis, la suppression complète des trains m'empêcha d'aller lui faire visite, de Spa, bien qu'une dizaine de kilomètres seulement me séparassent de sa maison, et je dus me contenter de lui écrire à diverses reprises.

Le 6 août, il m'envoyait une longue lettre où se manifeste tout l'intérêt qu'il continuait, malgré son état de santé, à porter à notre Commission : « les événements de la guerre vont évoluer si rapidement qu'on doit envisager une fin brusque et rapide. Il est donc raisonnable de se préoccuper de la reprise de l'activité normale d'avant-guerre. Notre secrétaire Pée ne veut pas être devancé par les événements, même si ceux-ci sont conduits par des éléments motorisés, et il est fort en affaire pour préparer notre *Bulletin XVIII^e* à sa date normale. Il m'a donc écrit pour réclamer les manuscrits des travaux réservés pour ce bulletin, ce qui m'embarrasse très fort, car rien n'est préparé pour une réponse et mon absence à la dernière séance a supprimé tout contact avec les membres ». Le 19 août, il m'adressait encore, à propos de la Commission, une carte dont les lignes, d'une écriture tremblée, sont les dernières que je reçus de lui. En effet, après la libération de Spa par les Américains, le 10 septembre, les correspondances que je lui avais

adressées restèrent sans réponse. Le 9 janvier, ma dernière carte, du 18 décembre, me revenait, avec la laconique mention : *décédé*. C'est ainsi que j'appris la mort de notre regretté collègue, survenue le jour de l'an, à Pepinster.

Tout récemment, M. Maurice Yans, des Archives de l'État à Liège, a publié, dans l'*Annuaire de la Commission communale de l'Histoire de l'Ancien Pays de Liège* (1), un *In Memoriam* où il a célébré comme il convenait les mérites transcendants de Fairon : son inlassable activité, sa conscience scrupuleuse, ses connaissances d'archiviste et d'historien, ses grandes qualités de cœur. Et ce matin, à la Section Wallonne, M. Haust a commémoré en termes appropriés les qualités éminentes de celui qui a rendu tant de services à notre Commission depuis qu'il a été appelé à en faire partie, le 10 juillet 1926 (2).

Il convient, cependant, que votre président vous parle aussi, en séance plénière, de celui dont nous déplorons la perte, en soulignant à son tour les qualités de cet excellent collègue, à qui une longue et fructueuse collaboration avait valu, dans l'une comme dans l'autre de nos deux sections, de cordiales et agréables relations, bien plus, de solides amitiés.

* * *

Né à Pepinster le 11 octobre 1875, Fairon avait fait de brillantes études à l'Athénée de Verviers, puis à l'Université

(1) T. III, n° 3, 1945, pp. 435 à 440. Cette notice a été republiée dans le volume EMILE FAIRON, *Miscellanées historiques* (Liège, 1945, pp. 197 à 200), où, pour honorer sa mémoire, ont été, fort opportunément, rééditées quelques-unes de ses meilleures études historiques, avec la bibliographie de ses nombreuses publications.

(2) Le discours de M. Haust a été également reproduit dans ce volume (pp. 193-194), de même que ceux prononcés par M. Ed. Poncelet le 29 janvier 1945, à la séance de la Commission Royale d'Histoire (p. 195), et par M. Jules Peuteman, le 3 du même mois, aux funérailles de notre collègue, au nom de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire (pp. 196-197).

de Liège, où il avait conquis son diplôme de docteur en philologie classique. Il entra ensuite comme stagiaire à la Bibliothèque Royale, mais quitta bientôt cet établissement, pour passer, en février 1903, aux Archives de l'État à Liège. Trois ans plus tard, il fut nommé conservateur-adjoint, ayant le rare privilège de trouver en Léon Lahaye, comme le remarque fort bien M. Yans, « un chef dont la compréhension encouragea toutes les initiatives de son subalterne, associé de bonne heure à la direction du dépôt ».

Entamée sous d'aussi heureux auspices, la carrière d'Émile Fairon se poursuivit harmonieusement, avec une belle continuité, partagée entre ses occupations d'archiviste, ses recherches d'histoire verwiétoise et liégeoise, et l'exercice de fonctions variées qu'il avait acceptées par pur esprit de dévouement, qu'il s'agit de celles de bibliothécaire de l'Institut Archéologique Liégeois et de secrétaire de notre Section Wallonne ou bien, encore, de secrétaire de la Commission d'Assistance Publique de Pepinster : car, loin de se cantonner égoïstement dans une tour d'ivoire, c'était un philanthrope, toujours soucieux du sort de ses concitoyens, vieux ou pauvres, ou, même, se préoccupant de leurs besoins intellectuels au point de léguer à sa ville natale toute sa bibliothèque.

En ce qui concerne ses fonctions d'archiviste de l'État, le rôle qu'il a pu jouer en cette qualité est caractérisé à merveille par le rapport où il retrace l'existence du dépôt liégeois de 1919 à 1929.

A parcourir les chapitres consacrés aux accroissements, au personnel et à ses travaux, aux communications faites au public, aux publications basées sur les documents des Archives, on peut aisément se rendre compte de l'activité déployée par Fairon dans le dépôt confié à sa direction, de la part qu'il a prise dans le développement et le classement des collections, de l'influence féconde qu'il a exercée sur les

recherches scientifiques effectuées aux Archives de l'État.

Et, à ce point de vue, il est intéressant de souligner ce que notre collègue lui-même écrivait « des rapports toujours » plus suivis qui se sont établis entre les élèves de la Section » d'Histoire de l'Université de Liège et son dépôt ». Celui-ci, notait-il avec une légitime satisfaction, est « devenu un » véritable laboratoire pour nos futurs docteurs en histoire, » qui viennent y rechercher des sujets de dissertation et » s'initier aux recherches d'érudition... Beaucoup de ces » étudiants, après avoir brillamment conquis leur diplôme » de docteur, sont restés de fidèles visiteurs du dépôt, ont » obtenu des chaires à l'Université ou sont devenus nos » collègues. Cette jeunesse érudite, animée d'un zèle enthousiaste, a apporté d'importantes contributions à l'histoire » liégeoise. »

C'est ce que constate encore M. Yans : dès son arrivée à Liège, écrit-il, « Fairon a travaillé de toutes ses forces à » établir des relations étroites entre l'Université et l'institution qu'il devra diriger un jour. Il a pleinement réussi » dans cette voie ; il a voulu une collaboration saine entre » l'enseignement supérieur et l'administration... Il met » toute son érudition au service des étudiants ; il parvient » ainsi à faire de son dépôt un vrai séminaire, d'où sort » annuellement la majorité des thèses doctorales. »

Bref, on peut, rencontre curieuse, appliquer en tous points à Fairon ce que lui-même écrivait en 1943 de son prédécesseur à la direction des Archives de l'État ; car le dépôt de Liège a bénéficié du rare privilège d'avoir de 1906 à 1940 deux administrateurs d'élite. Pendant les dix-huit ans qu'il eut Léon Lahaye comme chef, il fut, déclarait-il, « le témoin émerveillé de son labeur consciencieux, servi » par une exceptionnelle facilité de travail et un don remarquable de rédaction... Il prêchait lui-même d'exemple ; » exact et ponctuel, il avait scrupule de distraire une par-

» celle des heures dont il s'estimait comptable envers l'État
» qu'il servait si brillamment. Aussi ses travaux d'archi-
» viste sont-ils nombreux et tous de premier ordre. Mais
» c'était le désintéressement même. Il n'avait nul souci de
» sa gloire et ne songeait nullement à se mettre en valeur
» par ses publications... Nul ne faisait en vain appel à sa
» complaisance et à son savoir. C'était la serviabilité per-
» sonnifiée. Nombreux sont les visiteurs qui quittaient son
» bureau en emportant les renseignements longtemps cher-
» chés en vain et que l'ami archiviste avait patiemment
» glanés pendant plusieurs jours dans les fonds confiés à
» sa garde ». Et Fairon poursuit, traçant de son prédécesseur
un portrait dont tous les traits, décidément, jusqu'au der-
nier, peuvent fidèlement s'appliquer à lui-même : « Le
» passage de Léon Lahaye au dépôt des Archives de l'État
» à Liège restera, à tous les points de vue, un des plus mé-
» morables et des plus profitables. Nous emporterons tous
» de ce collègue, d'une exquise politesse, au grand cœur
» généreux, d'une souriante indulgence, plein de sollicitude
» pour les pauvres, si fidèle dans ses amitiés, si persévérant
» dans ses bonnes œuvres, un souvenir pieux et attendri.
» Sa mémoire sera fidèlement gardée par tous ceux — et
» ils sont légion — qui se considèrent comme éternellement
» tributaires du bien que sa généreuse nature et sa profonde
» bonté d'âme prodiguaient inlassablement autour de lui ».

L'activité naturelle d'Émile Fairon était telle que ses occupations professionnelles, même comprises de façon aussi consciencieuse qu'il le faisait, ne l'empêchèrent point de se livrer à de multiples recherches sur le passé de la région de Pepinster, de la ville de Verviers et du pays de Liège (1).

(1) Bien instructive à ce point de vue est la *Bibliographie* publiée en tête des *Miscellanées Historiques* (pp. 11 à 18).

La question ouvrière au XVIII^e siècle dans la vallée de la Vesdre, les industries du pays de Verviers, les premiers essais de la fabrication du coke en Belgique, l'origine de l'industrie drapière à Verviers et dans toute la vallée de la Vesdre, l'industrie du fer dans le marquisat de Franchimont attirent successivement son attention, en même temps qu'il publie une série fournie de notices sur l'histoire de Verviers même, civile et religieuse.

Mais le cadre de ses investigations s'élargit bientôt, et c'est l'histoire de tout le pays de Liège qui tente sa plume féconde, industrie, situation économique, vicissitudes politiques : les houillères ; la fabrication des canons ; la crise monétaire de 1476 à 1531 ; la législation sociale aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles ; la chaussée de Liège à Aix-la-Chapelle et les autres voies de communication des Pays-Bas vers l'Allemagne, au XVIII^e ; autant de sujets qui lui fournissent matière à d'intéressantes publications, alternant avec des notices consacrées à la paix d'Angleur en 1313 ; à un projet de démembrement du diocèse en 1332 et en 1336 ; à la domination bourguignonne de 1458 à 1476 ; à l'inquisition et à la répression de l'hérésie au XVI^e siècle ; à nombre d'autres sujets d'histoire liégeoise, encore.

C'est, toutefois, surtout par la publication d'inventaires d'archives ; de chroniques liégeoises ; d'ordonnances de princes-évêques ; de listes d'actes concernant les métiers et confréries de la Cité de Liège (en collaboration avec M. Poncelet) ; et, plus particulièrement, par les quatre beaux volumes de ses *Régestes de la Cité de Liège*, de 1103 à 1482, enrichis de précieux glossaires philologiques dus à MM. Haust et Verdeyen, que Fairon s'est créé des titres à la reconnaissance des érudits et des chercheurs liégeois. Vraiment, il pouvait déclarer : *Nil Leodiensis a me alienum puto.*

Parmi ces publications de documents et de textes, trop

nombreuses pour être énumérées ici, il me faut cependant en signaler une spécialement, car il s'agit d'une trouvaille particulièrement heureuse de Fairon, à l'occasion de laquelle s'est affirmé son flair d'archiviste perspicace : c'est la découverte qu'il fit, en 1935, aux Archives départementales du Nord, à Lille, des inventaires des chartes confisquées aux bonnes villes du pays de Liège et du comté de Loos, après la bataille d'Othée en 1408. Le cas mérite de nous arrêter quelques instants, tellement il caractérise bien la curiosité toujours en éveil de notre regretté confrère pour tout ce qui touche à l'histoire liégeoise, la tenacité avec laquelle il en explorait toutes les sources, le bonheur avec lequel il exploitait les documents ainsi découverts.

Depuis des siècles on recherchait en vain les chartes des privilèges, lois et franchises des villes du pays de Liège, confisquées par le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut après la défaite écrasante qu'ils avaient infligée aux milices liégeoises à Othée. Dès le XV^e siècle, l'opinion s'était accréditée qu'elles étaient cachées dans quelque coin secret de la trésorerie des chartes de Bourgogne ; de son côté, Stanislas Bormans avait supposé qu'elles se trouvaient à Paris. En réalité, les précieux papiers n'avaient jamais quitté Lille, et l'on peut se demander avec Émile Fairon comment « ils ont pu si longtemps échapper aux investigations des » érudits si nombreux explorant le trésor inépuisable de » documents que constituent pour les historiens belges les » archives départementales du Nord ».

La piste des chartes dont on déplorait amèrement la disparition fut retrouvée par Fairon alors qu'il préparait le tome II de ses *Régestes de la Cité de Liège*. Ce qui le mit sur la bonne voie, ce furent, dans l'*Inventaire sommaire des Archives départementales du Nord*, quelques lignes — non exemptes d'erreurs, d'ailleurs — qui parurent à sa perspicacité assez significatives pour lui faire entreprendre le

voyage de Lille. Bien lui en prit, car, arrivé sur place, il ne lui fallut pas longtemps pour mettre la main sur les relevés, dressés en 1409, des chartes tant cherchées, qui, comme il le dit, « revenaient brusquement au jour, en com-
» blant d'une façon inespérée une des lacunes les plus
» déplorées de l'histoire liégeoise ».

Les inventaires ainsi retrouvés ont malheureusement fourni la preuve que tous les documents confisqués furent détruits sur-le-champ, à l'exception de 142 chartes restituées ; ils n'en apportaient pas moins des renseignements précieux sur 582 chartes et 5 livres aux privilèges, documents d'une importance telle qu'on a pu dire que la découverte de leurs inventaires renouvelle l'histoire de Liège.

Tirant tout le parti possible de son heureuse trouvaille, Émile Fairon inséra dans ses *Régestes de la Ville de Liège* les documents encore inédits ainsi récupérés, tandis qu'il publiait — sous les auspices de la Commission Royale d'Histoire, en un gros volume (de plus de 500 pages), les huit inventaires de Lille, avec répertoire chronologique et table onomastique, plus un glossaire philologique rédigé par notre collègue Jean Haust. Ces *Régestes de la Ville de Liège*, — que je le dise en passant — ont particulièrement contribué, avec ses autres publications de documents, à établir la réputation de Fairon comme éditeur de textes et à le faire entrer à la Commission Royale d'Histoire, le 16 juillet 1935.

* * *

Dans le champ même de l'activité de notre Commission, Émile Fairon n'a pas, en somme, consacré de travaux personnels à la toponymie et à la dialectologie ; il ne nous en a pas moins rendu des services signalés, en assumant, jusqu'à sa mort, les fonctions de secrétaire de notre Section Wallonne, avec le zèle, la conscience et la compétence qu'il

apportait dans l'exercice de toutes les fonctions que son esprit de dévouement lui faisait accepter.

Le souci de rendre service à ses confrères de la Commission et à tous ceux qui avaient à se livrer à des enquêtes toponymiques l'amena, d'autre part, à publier dans notre *Bulletin* de 1934, sous le titre *Documents liégeois de Toponymie*, un *Répertoire, par provinces et par liste alphabétique des communes, des documents utiles aux recherches de toponymie conservés au Dépôt des Archives de l'Etat à Liège*.

Partant d'un rapport, *Matériaux toponymiques aux Archives de l'Etat*, publié pour l'ensemble des archives belges par notre confrère Cuvelier, en 1929, dans notre *Bulletin* également, Fairon s'était proposé de préciser la nature et la situation des documents liégeois qu'un relevé embrassant l'ensemble des dépôts d'archives de tout le pays ne pouvait indiquer que sommairement.

Le but que notre collègue s'était assigné, de façon si désintéressée, a été, on peut le dire, pleinement atteint. Personnellement, j'ai pu, à l'occasion d'investigations d'ordre toponymique pratiquées dans les collections du dépôt de Liège, si riches à cet égard, constater combien le répertoire de Fairon constitue un guide précieux. Grâce à ce relevé, tout chercheur, désireux de se documenter sur la toponymie de telle ou telle commune, peut trouver rapidement tous les registres, liasses, actes et plans pouvant lui fournir d'utiles mentions anciennes.

C'est encore le même souci de rendre service aux toponymistes et aux dialectologues qui lui fit publier dans notre *Bulletin* de 1943 une liste des *Thèses relatives à la toponymie et à la dialectologie présentées, pour l'obtention des grades de licencié ou de docteur en philosophie et lettres, aux universités belges* (de 1920 à 1943).

Bref, notre Commission a perdu en Émile Fairon un collaborateur dévoué, dont la droiture, la modestie, l'obli-

geance et le savoir lui assureront toujours, dans le pieux souvenir que nous gardons de nos collègues disparus, une place d'élection, digne de ses éminentes qualités.

JULES VANNÉRUS.

